

AVERTISSEMENT : Le FCP MONZA est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 31 janvier 2007. Une sortie du FCP à une date différente du 31 janvier 2007 s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (et après déduction des frais de rachat de 1 % maximum). Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue.

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FONDS COMMUN DE PLACEMENT

SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT

DEPOSITAIRE
SOCIETE GENERALE

ETABLISSEMENTS DESIGNES POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS
LE SERVICE TITRE ET BOURSE DE LA SOCIETE GENERALE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
BARBIER FRINAULT & AUTRES

COMPARTIMENT : NON
NOURRICIER : NON

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Classification :

Garanti ou assorti d'une protection.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP MONZA (le « FCP ») est d'offrir à maturité (soit le 31 janvier 2007) pour les porteurs ayant souscrit avant le 31 juillet 2003 une garantie du capital investi (sous déduction des commissions de souscription), majoré de la performance liée à l'évolution sur 3 ans et 6 mois d'un panier de 20 actions internationales, selon les modalités suivantes :

- les actions dont le cours est supérieur ou égal à leur cours initial voient leur performance fixée à +30 % ;
 - les actions ayant baissé par rapport à leur cours initial (c'est-à-dire dont la performance est négative) ont la totalité de leur performance prise en compte.
- La performance maximale du FCP est donc de +30 %, ce qui correspond à un taux de rendement annuel maximal de 7,78 %.

Synthèse des avantages et des inconvénients du FCP pour le porteur :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la hausse d'un panier de 20 actions internationales diversifié • Capital initialement investi garanti à maturité (sous déduction des commissions de souscription) 	<ul style="list-style-type: none"> • La performance de chaque action du panier est limitée à la hausse à +30 % • La performance, si elle est négative, de chaque action du panier est prise en compte dans sa totalité

Description de la formule :

Le départ de l'indexation du FCP est prévu le 31 juillet 2003.

Par la suite, nous prendrons le cas d'un investissement initial (sous déduction des commissions de souscription) réalisé sur la base de la valeur liquidative du 31 juillet 2003.

A maturité, une participation à la hausse d'un panier de 20 actions internationales :

Les actions composant initialement le panier sont les suivantes :

Dénomination	Secteur	Code Reuters	Pays	Bourse
ALCATEL	Télécoms	CGE.PA	France	Paris
ALTRIA GROUP	Tabac	MO.N	Etats-Unis	NYSE
BAE SYSTEMS	Aérospatial / Défense	BA.L	Royaume-Uni	Londres
BRIDGESTONE	Equipementier	5108.T	Japon	Tokyo
ELECTRONIC DATA SYSTEM	Informatique	ADS.N	Etats-Unis	NYSE
FORD MOTOR	Automobile	F.N	Etats-Unis	NYSE
FRANCE TELECOM	Télécoms	FTE.PA	France	Paris
KELLOGG	Agroalimentaire	K.N	Etats-Unis	NYSE
NIKE	Biens de consommation	NKE.N	Etats-Unis	NYSE
NISSAN MOTOR	Automobile	7201.T	Japon	Tokyo
PERNOD RICARD	Agro-alimentaire	PERP.PA	France	Paris
PHILIPS	Electronique	PHG.AS	Pays-Bas	Amsterdam
PPR	Distribution	PRTP.PA	France	Paris
SAP	Informatique	SAPG.DE	Allemagne	Francfort
SUEZ	Services	LYOE.PA	France	Paris
SUN MICROSYSTEMS	Informatique	SUNW.OQ	Etats-Unis	Nasdaq
TESCO	Distribution	TSCO.L	Royaume-Uni	Londres
TOSHIBA	Electronique	6502.T	Japon	Tokyo
UNITED UTILITIES	Services	UU.L	Royaume-Uni	Londres
YAMANOUCI	Pharmacie	4503.T	Japon	Tokyo

- A la Date de Constatation Finale (soit le 26 janvier 2007), on constate le cours de clôture de chacune des 20 actions composant le panier.
- Si le cours de clôture d'une action est supérieur ou égal à son cours initial (constaté le 31 juillet 2003), il est pris en compte au niveau de 130 % du cours initial.
- Quelle que soit l'ampleur de sa progression, on considère donc que cette action a réalisé une performance de +30 %.
- Si le cours de clôture d'une action est inférieur à son cours initial (constaté le 31 juillet 2003), il est pris en compte au niveau atteint.
- La valeur finale du panier est égale à la moyenne arithmétique des cours retenus pour les 20 actions, rapportés à leur cours initial, avec une valeur minimum de 100 %.

Valeur de remboursement à l'échéance :

Le porteur reçoit sur la base de la valeur liquidative du 31 janvier 2007 un montant égal au produit de la Valeur Liquidative de Référence et de la valeur finale du panier, avec un minimum égal à 100 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.

Exemples chiffrés :

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du FCP.

Les scénarios de marché offrant au porteur le rendement maximum de la formule à maturité, soit le 31 janvier 2007, supposent que les performances annuelles des 20 actions du panier sont positives.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-dessous le taux de rendement annuel que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée, soit 3 ans et 6 mois. Le porteur pourra comparer ce taux de rendement à celui qu'offrirait un investissement dans une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable.

A titre de simplification, on suppose dans les exemples qui suivent que le panier ne comporte que 10 actions.

PREMIER EXEMPLE : CAS LE MOINS FAVORABLE

	Cours d'origine 31 juillet 2003	Cours à maturité 26 janvier 2007	Cours retenu à maturité	Performance retenue à maturité
Action 1	100	140	130	+30 %
Action 2	100	115	130	+30 %
Action 3	100	98	98	-2 %
Action 4	100	91	91	-9 %
Action 5	100	88	88	-12 %
Action 6	100	82	82	-18 %
Action 7	100	75	75	-25 %
Action 8	100	69	69	-31 %
Action 9	100	62	62	-38 %
Action 10	100	50	50	-50 %
	Moyenne des cours : 87		Valeur finale du panier : 87,5 %	Performance finale du panier : -12,5 %

Le rendement minimal possible est obtenu lorsque la valeur finale du panier est inférieure à 100 % : la garantie du capital est alors activée.

Pour un investissement initial réalisé avant le 31 juillet 2003, le porteur reçoit à maturité le maximum entre :

- 100 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription) ;
- et le produit de la Valeur Liquidative de Référence et de la valeur finale du panier, soit 87,5 % du capital initialement investi.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 31 janvier 2007, 100 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.

Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 0 %. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 3,04 % par an au 4 avril 2003 (taux sans risque).

SECOND EXEMPLE : CAS MEDIAN

	Cours d'origine 31 juillet 2003	Cours à maturité 26 janvier 2007	Cours retenu à maturité	Performance retenue à maturité
Action 1	100	140	130	+30 %
Action 2	100	135	130	+30 %
Action 3	100	130	130	+30 %
Action 4	100	124	130	+30 %
Action 5	100	117	130	+30 %
Action 6	100	109	130	+30 %
Action 7	100	101	130	+30 %
Action 8	100	85	85	-15 %
Action 9	100	65	65	-35 %
Action 10	100	50	50	-50 %
	Moyenne des cours : 105,6		Valeur finale du panier : 111 %	Performance finale du panier : +11 %

La valeur finale du panier est égale à 111 %.

Pour un investissement initial réalisé avant le 31 juillet 2003, le porteur reçoit à maturité le maximum entre :

- 100 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription) ;
- et le produit de la Valeur Liquidative de Référence et de la valeur finale du panier, soit 111 % du capital initialement investi.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 31 janvier 2007, **111 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.**

Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 3,03 %. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 3,04 % par an au 4 avril 2003 (taux sans risque).

TROISIEME EXEMPLE : CAS LE PLUS FAVORABLE

	Cours d'origine 31 juillet 2003	Cours à maturité 26 janvier 2007	Cours retenu à maturité	Performance retenue à maturité
Action 1	100	158	130	+30 %
Action 2	100	151	130	+30 %
Action 3	100	147	130	+30 %
Action 4	100	133	130	+30 %
Action 5	100	126	130	+30 %
Action 6	100	118	130	+30 %
Action 7	100	112	130	+30 %
Action 8	100	109	130	+30 %
Action 9	100	104	130	+30 %
Action 10	100	100	130	+30 %
	Moyenne des cours : 125,8		Valeur finale du panier : 130 %	Performance finale du panier : +30 %

Le rendement maximal possible est obtenu lorsque chacune des 20 actions du panier réalise une performance positive. Dans ce cas, la valeur finale du panier est égale à 130 %.

Pour un investissement initial réalisé avant le 31 juillet 2003, le porteur reçoit à maturité le maximum entre :

- 100 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription) ;
- et le produit de la Valeur Liquidative de Référence et de la valeur finale du panier, soit 130 % du capital initialement investi.

Par conséquent, le porteur recevra sur la base de la valeur liquidative du 31 janvier 2007, 130 % du capital investi (sous déduction des commissions de souscription) avant le 31 juillet 2003.

Le taux de rendement annuel (sous déduction des commissions de souscription) du porteur de parts du FCP sera donc égal à 7,78 %. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon d'échéance comparable, soit 3,04 % par an au 4 avril 2003 (taux sans risque).

SIMULATIONS SUR DONNEES HISTORIQUES

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés selon la date d'échéance. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances du FCP.

Ces simulations ont été réalisées avec le plus grand soin par la société de gestion à partir de sources d'informations qu'elle a jugées fiables. Elle ne peut être tenue responsable en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs d'information.

Des tests sur des données historiques ont été menés afin de simuler la performance offerte par des produits de mêmes caractéristiques que le FCP (même durée, même panier¹, même formule de remboursement...) lancés à de nombreuses dates dans le passé.

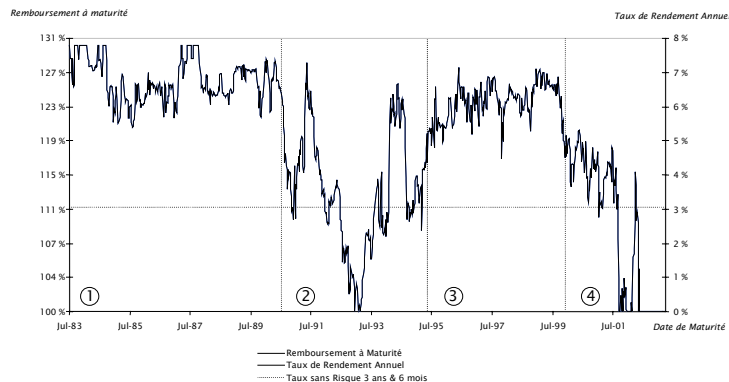
¹ Pour les besoins de la simulation, la société de gestion a choisi des actions de remplacement, pour celles figurant dans la formule qui n'existaient pas dans la période de simulation.

Pour la partie manquante de leur historique, les cours des actions BAE Systems, France Telecom, Nike, SAP, Sun Microsystems et United Utilities ont été remplacées respectivement par ceux de Boeing (avant le 19/02/1981), Telecom Italia (avant le 17/10/1997), Skis Rossignol (avant le 02/12/1980), IBM (avant le 03/11/1988), Hewlett Packard (avant le 04/03/1986) et Balfour Beatty (avant le 11/12/1989).

1031 simulations ont été réalisées sur des produits similaires lancés de façon hebdomadaire entre le 2 janvier 1980 et le 29 septembre 1999 (et donc arrivant à maturité entre le 5 juillet 1983 et le 1^{er} avril 2003). Les résultats sont les suivants :

Evolution des taux de rendement annuels en fonction de la date de maturité du FCP comparé au taux sans risque 3 ans & 6 mois (3,04 % au 4 avril 2003)

Sur le graphique suivant, le remboursement à maturité est indiqué sur l'échelle de gauche, tandis que le taux de rendement annuel correspondant est indiqué sur l'échelle de droite.



Ce graphique montre que l'on peut distinguer 4 périodes :

1/ Période 83-90 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre juillet 1983 et août 1990 (et donc lancés entre janvier 1980 et février 1987) montrent que les taux de rendement annuels sont globalement élevés. Le produit bénéficie de la progression des marchés actions. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 6,76 %.

2/ Période 90-95 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre août 1990 et mai 1995 (et donc lancés entre février 1987 et novembre 1991) montrent que les taux de rendement annuels sont plus faibles car les marchés actions progressent annuellement de manière peu soutenue sur la période correspondante. La garantie du capital est ponctuellement activée. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 3,49 %.

3/ Période 95-99 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre mai 1995 et novembre 1999 (et donc lancés entre novembre 1991 et mai 1996) montrent que les taux de rendement annuels sont plus élevés car la tendance haussière des marchés actions sur la partie de la période correspondante

bénéficie au produit. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 6,14 %.

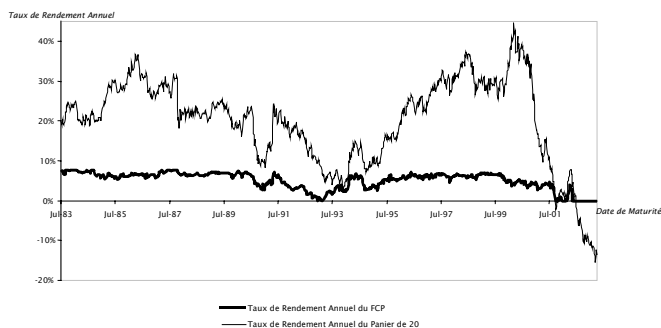
4/ Période 99-03 :

Les simulations réalisées sur des produits similaires arrivant à maturité entre novembre 1999 et avril 2003 (et donc lancés entre mai 1996 et septembre 1999) montrent que les taux de rendement annuels sont plus faibles car le produit subit le retournement des marchés actions amorcé sur la fin de la période de l'investissement. La garantie du capital est fréquemment activée. Le taux de rendement annuel moyen sur cette période est de 2,38 %.

Statistiques sur les taux de rendement annuels

Le taux de rendement annuel moyen sur l'ensemble des simulations réalisées hebdomadairement (soit 1031) est de 5,09 %. Par ailleurs, plus de 82 % des simulations réalisées sur cette période offrent un taux de rendement annuel supérieur au taux sans risque 3 ans & 6 mois (3,04 % au 4 avril 2003).

Evolution des taux de rendement annuels en fonction de la date de maturité du FCP comparé aux taux de rendement annuels en fonction de la date de maturité du panier de 20 actions internationales sous-jacent



CARACTERISTIQUES FINANCIERES DETAILLEES

CLASSIFICATION

Garanti ou assorti d'une protection.

GARANTIE

ETABLISSEMENT GARANT : SOCIETE GENERALE.

La garantie donnée par la Société Générale au FCP porte sur la valeur liquidative finale, soit celle du 31 janvier 2007. Cette valeur liquidative garantie (ci-après, la « Valeur Liquidative Garantie ») est définie comme étant celle qui permet à tout porteur, quelle que soit la date de souscription de ses parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 31 janvier 2007, calculée à partir des cours de clôture du 26 janvier 2007, de bénéficier d'une valeur liquidative de rachat égale au maximum entre :

- 100 % de la Valeur Liquidative de Référence ;
- le produit de 100 % de la Valeur Liquidative de Référence et de la Valeur Finale du Panier.

La Valeur Liquidative de Référence signifie la plus haute valeur liquidative constatée entre le 28 avril 2003 (inclus) et le 31 juillet 2003 (inclus), soit 100 euros.

La Valeur Finale du Panier est égale à la moyenne arithmétique du rapport des Cours de Clôture Retenus à la Date de Constatation Finale (soit le 26 janvier 2007) des 20 Actions du Panier, avec leur Cours Initial.

Pour chaque Action du Panier :

- si le cours de clôture à la Date de Constatation Finale est supérieur ou égal à son Cours Initial, alors le Cours de Clôture Retenu à la Date de Constatation Finale est égal à 130 % du Cours Initial ;
- si le cours de clôture à la Date de Constatation Finale est inférieur à son Cours Initial, alors le Cours de Clôture Retenu à la Date de Constatation Finale est égal au cours de clôture à la Date de Constatation Finale.

Avec :

- Action : signifie une action figurant dans le Panier ;
- Panier : signifie un panier équilibré composé des 20 Actions de la liste ci-dessus ;
- Cours Initial : signifie pour une Action du Panier, son cours de clôture sur la bourse y afférente constaté le 31 juillet 2003 ou si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant ;
- Jour de Bourse : signifie, pour chaque Action, tout jour où la bourse sur laquelle l'Action est cotée, est ouverte et en fonctionnement régulier.

Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP, quelle que soit la date de souscription de leur parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 31 janvier 2007 bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.

Les porteurs, quelque soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 31 janvier 2007 ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.

La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP. Dans l'hypothèse où, le 31 janvier 2007, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant, Société Générale versera au FCP le complément pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de juillet.
Première clôture : 30 juillet 2004.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

99,43 EUR.

PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTIONS ET DE RACHATS

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale avant 13h00 (heure de Paris) le jour de calcul de la valeur liquidative par Lyxor International Asset Management et réalisés sur la valeur liquidative de ce jour.

Des fractions de parts peuvent être acquises ou cédées en millièmes.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMALE

- Jusqu'au 31 juillet 2003 (inclus) : 4,50 % maximum de la valeur liquidative, rétrocédable aux tiers.

- A partir du 31 juillet 2003 : 4,50 % maximum de la valeur liquidative, rétrocédable aux tiers dont 2 % maximum rétrocédables à Lyxor International Asset Management.

COMMISSION DE RACHAT MAXIMALE

1 % maximum de la valeur liquidative, rétrocédables à Lyxor International Asset Management.

Néant à compter du 31 janvier 2007.

En dehors de la date de mise en jeu de la garantie (soit le 31 janvier 2007), la valeur liquidative soumise à l'évolution des marchés peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Le FCP sera investi en permanence, directement ou indirectement (par la détention de parts d'OPCVM français éligibles au PEA) à plus de 75 % en actions d'un ou plusieurs pays de la Communauté européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés (français ou étrangers) ou de gré à gré. Dans ce cadre, le FCP pourra prendre des positions en vue de couvrir son portefeuille et/ou de l'exposer à des secteurs d'activités, devises, taux, indices, actions, titres ou valeurs mobilières assimilées pour bénéficier de la garantie ou protection définie ci-dessus. Ces opérations seront effectuées dans la limite de l'engagement maximum d'une fois l'actif du FCP.

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est Société Générale.

Le FCP se réserve la possibilité d'effectuer des opérations de pensions, prêts et emprunts de titres.

Le FCP pourra détenir jusqu'à 5 % de son actif en parts d'OPCVM français ou coordonnés.

Au cours de la période de souscription du 28 avril 2003 au 31 juillet 2003, la valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux de 2,20 % pour atteindre 100 euros le 31 juillet 2003.

Risque de change : Non.

Les modalités de substitution des Actions du Panier sont détaillées dans le règlement intérieur du FCP.

DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 3 ans et 6 mois.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES : Tout souscripteur.

DOMINANTE FISCALE : Eligible au PEA. Le FCP peut servir de support de contrat d'assurance vie libellés en unités de compte.

AFFECTATION DES RESULTATS : FCP de capitalisation. Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

FRAIS DE GESTION MAXIMUM

1,30 % T.T.C. de l'actif net imputés sur le compte de résultats du FCP.

LIBELLE DE LA DEVISE DE COMPTABILITE : EUR

ADRESSE DE LA SOCIETE DE GESTION
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy - 92800 PUTEAUX

ADRESSE DU DEPOSITAIRE

SOCIETE GENERALE
50, boulevard Haussmann - 75431 PARIS Cedex 09

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT DESIGNE POUR RECEVOIR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS

SOCIETE GENERALE
50, boulevard Haussmann - 75431 PARIS Cedex 09

Lieu ou mode de publication de la valeur liquidative : LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de la société de gestion.

Date d'agrément de l'OPCVM : 25 avril 2003

Date d'édition de la notice d'information : 25 avril 2003